

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2025-3032
OBJET	Recommander au conseil de nommer le bois situé au 300, boulevard Armand-Frappier sur 23 lots du cadastre du Québec « Bois Armand-Frappier »	
No dossier(s) interne(s) : URB-2025-1300 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 12-Souvenir-Labelle Date CE souhaitée : 2025-07-02 Date CM souhaitée : 2025-07-08		
<p>Actions : TOPONYMIE</p> <p style="text-align: center;">Résolution du CCU : CT-2025-13</p> <p>Requérant(s) Mme Geneviève Bédard</p> <p>Représentant(s) Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté</p> <p>Adresse(s) 4701, boulevard Dagenais</p> <p>Lot(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 165 926 1 165 943 1 166 431 1 166 437 1 168 839 1 168 847 1 697 347 1 918 341 1 918 342 4 166 748 4 166 749 4 636 095 5 160 894 6 417 100 6 417 800 6 498 971 une partie du lot 1 166 432 une partie du lot 1 169 199 une partie du lot 2 861 593 une partie du lot 2 945 268-A une partie du lot 4 166 750 une partie du lot 5 133 937 une partie du lot 6 458 042 		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2025-3032
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le comité de toponymie a pris connaissance de la proposition de nommer le bois situé au 300, boulevard Armand-Frappier sur les lots 1 165 926, 1 165 943, 1 166 431, une partie du lot 1 166 432, 1 166 437, 1 168 839, 1 168 847, une partie du lot 1 169 199, 1 697 347, 1 918 341, 1 918 342, une partie du lot 2 861 593, une partie du lot 2 945 268-A, 4 166 748, 4 166 749, une partie du lot 4 166 750, 4 636 095, une partie du lot 5 133 937, 5 160 894, 6 417 100, 6 417 800, une partie du lot 6 458 042 et 6 498 971 du cadastre du Québec « Bois Armand-Frappier ».</p> <p>Ce bois d'intérêt municipal est une propriété de la Ville de Laval. Il couvre une superficie de 29,84 hectares et s'inscrit dans un ensemble naturel plus grand. Il est situé dans les secteurs de Chomedey et de Laval-des-Rapides, à Laval.</p> <p>Ce bois mature et d'une grande valeur environnementale occupe une place de choix en plein coeur de la ville. Il recèle des peuplements forestiers rares, dont une érablière à caryer et à érable noir reconnue comme écosystème forestier exceptionnel. Cet écosystème abrite aussi plusieurs espèces animales et floristiques à statut.</p> <p>Le nom d'usage du bois rappelle la mémoire d'Armand Frappier, célèbre médecin et microbiologiste décédé en 1991. Anciennement appelé « Boisé de Chomedey », le nom d'Armand-Frappier lui est progressivement accolé en raison de la proximité du boulevard ouvert à la circulation en 1992 à proximité du bois.</p> <p>Armand Frappier (Salaberry-de-Valleyfield, Qc, 26 novembre 1904 - Montréal, Qc, 17 décembre 1991) est médecin et microbiologiste. Il fonde l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal en 1938 et en est le directeur jusqu'en 1976. En 1963, les locaux permanents de l'Institut sont aménagés à Laval-des-Rapides. Le docteur Frappier fonde, en 1945, la première école francophone d'hygiène au monde et il en est le doyen jusqu'en 1965. Tout au long de sa carrière, il réalise d'importantes recherches en virologie et en épidémiologie de la grippe au Canada. Il est l'instigateur de la vaccination antituberculeuse systématique par le vaccin BCG en Amérique du Nord. Armand Frappier est fait Compagnon de l'Ordre du Canada en 1969. En 1975, l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal prend son nom. Le docteur Frappier reçoit en 1979 le prix Marie-Victorin. Il est fait Grand officier de l'Ordre national du Québec en 1985. En 1994, un musée portant son nom ouvre ses portes à Laval.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>Cette démarche est conforme aux critères de la Politique de dénomination toponymique de la Ville de Laval. La nature de l'entité à nommer est suffisamment distincte pour qu'il ne soit pas question d'homonymie avec l'Institut, le Musée, le boulevard et le parc du même nom (critère 4); le nom proposé respecte l'usage populaire et ne déroge pas à d'autres critères (critère 9); il rend hommage à une personnalité qui a apporté une contribution significative au développement et au dynamisme de la Ville (critère 10); il existe un lien pertinent entre le toponyme proposé et le lieu à nommer en tenant compte des thématiques établies sur le plan du système des noms de rue (critère 13); le nom proposé permet de mettre en valeur une personnalité ayant marqué l'histoire nationale du Québec (critère 17).</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de nommer le bois situé au 300, boulevard Armand-Frappier sur les lots 1 165 926, 1 165 943, 1 166 431, une partie du lot 1 166 432, 1 166 437, 1 168 839, 1 168 847, une partie du lot 1 169 199, 1 697 347, 1 918 341, 1 918 342, une partie du lot 2 861 593, une partie du lot 2 945 268-A, 4 166 748, 4 166 749, une partie du lot 4 166 750, 4 636 095, une partie du lot 5 133 937, 5 160 894, 6 417 100, 6 417 800, une partie du lot 6 458 042 et 6 498 971 du cadastre du Québec « Bois Armand-Frappier », et ce, conformément à la résolution du comité de toponymie numéro CT-2025-13.</p>		